



PEINTURES DE L'ABSIDE



PEINTURES DE L'ABSIDE





ÉLÉVATION OUEST
ACCÈS A L'ESCALIER DU SOUTERRAIN



ENTRÉE À LA CRYPTÉ .



VUE SUR LE SOL DE LA CRYPTÉ avec tombe.



VUE ÉLÉVATION OUEST



VUE SUR LA VÔUTE DE LA NEF



VUE ÉLÉVATION SUD.

En route en la poursuite du silence

L'événement interpela le prieur. Il fut convenu d'aller en Avignon auprès de l'autorité ecclésiastique pour prendre avis et discuter ce qu'il conviendrait de faire. L'archevêque ordonna la création d'une chapelle dans la bourne pour y venir en pèlerinage et donna le nom à la statue : «Notre Dame de Consolation».

La nouvelle se répandit soulagée par le fait que Joseph Queyronne portait gîte du houï mal (forme d'aplaté). Et l'on vint en pèlerinage implorer la guérison des malades. Il y eut des guérisons. Joseph Queyronne fit le vœu de vivre à perpétuité comme ermite de la grotte. On construisit un ermitage. Il fut agrandi en 1712 et depuis aucune modification n'a été réalisée. Une grande façade ferme la grotte. En partant du grand porche qui se trouve au centre, un escalier assez large permet d'accéder à une salle voûtée qui s'enfonce sous la chapelle dans le fond de grotte. Au XIX^e siècle, pour avoir accès directement au sanctuaire et ne pas avoir à passer par la demeure de l'ermite, un tunnel fut creusé un peu plus au sud-ouest.

Pèlerin.

Il arrive plus son chemin.

L'ermite resta dans la grotte quelques temps. On raconte que, comme il souffrait de solitude, il sonnait la cloche afin de signaler aux habitants qui travaillaient dans les environs qu'il attendait une visite. Mais il finit par se décourager. Il rentra au village et mourut trois ans après, du mal qui l'avait repris. Une croix près du cimetière indiquait l'endroit de sa mort (la terre de la Crozonasse).

La paroisse pour compenser le vœu qui n'avait pas été tenu, s'engagea à aller en procession trois fois par an près à la Sainte-Bourne. Et si vous vous rendez en ces lieux, vous enterez dans cette ligne de pèlerins.

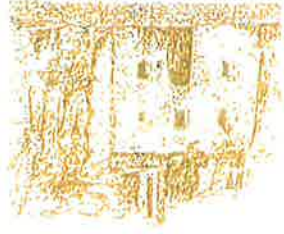


Lirac se trouve à 15 km d'Avignon et à 20 km d'Orange entre Tavel et Saint Laurent des Arbres.

Un petit village

Ce petit village date pour le moins du IX^e siècle. Deux indices l'indiquent : dans la crypte de l'église paroissiale, un puits bâti dans le style carolingien et aux archives départementales de Youlouse, un acte de 914, qui porte la donation du village de Lirac en faveur de l'église cathédrale d'Avignon. Il n'est pas inutile de rappeler que longtemps la vie des ames fut confiée à la charge des Bénédictins de Saint-André de Villeneuve les Avignon. En 1118, le Pape Gélase II mentionne l'église de Lirac comme l'une de celles qui dépendaient du monastère Saint-André. Un autre document de 1636 confirme encore que le prieur de Lirac est Bénédictin. Telle était encore la situation en 1647.

De nos jours, il ne reste que des ruines du Prieuré au chevet de l'église et dans la crypte, classée monument historique en 1992, où on aperçoit une fresque médiévale du XII^e siècle représentant le Christ entouré de quatre personnages dont Saint Benoît et Sainte Scholastique. (Fondateurs du monachisme bénédictin).



Afin d'animer ce lieu, depuis 1976 une association dépeint son erergie et sa créativité.

Les « Amis de Sainte-Bourne de Lirac » veulent sauvegarder ce patrimoine spirituel et protéger son environnement pour transmettre aux générations à venir, ce bel espace de silence et de ressourcement.

L'association organise des journées « portes ouvertes », des visites guidées, et renseigne sur les pèlerinages.



S'adresser aux :

06 52 44 40 88

04 34 47 94 04

« Les Amis de la Sainte Bourne de Lirac »

Maître

30126 LIRAC

Imprimerie CHAUDON Avignon



Au flanc d'une colline

En arrivant de Tavel, on remarquera, à l'entrée du village, un plateau colossal faisant ombre à une stipe de la Vierge Marie. En face, un chemin borné conduit à la Sainte Bourne. Laissons le village et la rumeur du bruit pour nous diriger à travers l'ausière garrigue, vers l'ermilage silencieux, petite construction située sur un escarpement dominant un vallon fertile pour la vigne, qui faconne son célèbre vin d'Appellation d'Origine Contrôlée LIRAC.

A l'origine, c'est une grotte (Bourne en Provençal) constituée d'une excavation profonde d'environ vingt mètres. En fait, elle fut portée d'un ensemble de grottes et un sentier fouilles, qui ont livré des indices sur la vie des hommes il y a fort longtemps. Mais celle qui est devenue lieu de pèlerinage a une histoire vivante. Dans les temps anciens, elle a dû servir de refuge lors d'invasions du village, mais aussi d'abri pour les châtisseurs, pour les travailleurs de la terre et les bûcherons. On raconte que c'est en se réfugiant dans la bourne que les habitants de Lirac ont pu échapper aux troupes huguenotes du Baron des Adrets. Entrons dans l'histoire de ce lieu.

LA SAINTE BAUME DE LIRAC

« Espace de silence,
de ressourcement
et de découvertes »



Statuette du XII^e siècle dans son reliquaire du XVII^e siècle



En l'année de grâce 1647

« En l'année 1647, un jeudi 16 du mois de Mai, Joseph Queyronne, fils d'Antoine, habitant Lirac, âgé d'environ trent ans, trouva à un jour à chaux, à la Combe de Vallauroux avec quatre autres, à savoir : François Queyronne, Raymond Jean Sauvages, père et fils, et Pierre Maurin, valet de Sébastien Michel. Ayant été obligés par un temps de pluie et de tonnerre à se mettre à couvert dans la grande bourne, ses quatre camarades étant endormis, ledit Queyronne qui était allongé du haut ma deux à trois fois par semaine, ressentant les approches de son attaque, commença à se promener à grands pas d'un bout l'autre de la bourne quand tout à coup à la lueur d'un éclair il v parvint dans un petit trou du rocher une image de la Sainte Vierge en marbre, tenant son fils sur le bras droit, d'un pan r haut, très bien taillé ; il la prit et la tira avec peine, ce l'ouverture était petite, il la cacha dans sa besace, la porta ch lui, il la garda trois jours sans rien dire ; mais l'ayant déclaré Guillaume Queyronne, son frère aîné et celui-ci à Monsieur l'Evêque, ce dernier fut la prendre dans leur maison et la porta déceinement à l'église. »

Ainsi s'exprime un document paroissial de l'époque.



La Sainte Bourne de Lirac

ET SI ON Y ALLAIT À Lirac, un pèlerinage vers la chapelle de la Sainte-Baume



La Sainte-Baume de Lirac est une grotte creusée dans le bois du Gard rhodanien. Elle a servi d'habitat à l'époque néolithique. Puis, au XVII^e siècle, elle fut aménagée en chapelle. En mai 1647, Joseph Queyronne a découvert au fond de cette cavité souterraine "portes ouvertes" et visites guidées. Tél. 04 66 50 47 70.

A l'origine, une grotte naturelle presque au sommet d'une colline. Elle mesure 25 à 30 mètres dans sa plus grande profondeur. Probablement une quinzaine de mètres de hauteur et 15 à 20 mètres de large.

C'est la grande baume (baume ou balme est un mot d'origine gauloise qui désigne une grotte, en provençal, c'est la baume : prononcer BA-OU-MO), c'est à dire la plus importante des grottes situées dans les environs.

C'est un abri, dont le sol n'était pas plat. Il fallait grimper pour atteindre le fond.

A-t-elle était habitée dans les temps préhistoriques ? Peut-être. Mais nous ne trouvons pas les traces d'un habitat. D'autre part, il n'y a pas à proximité un point d'eau permanent nécessaire pour trouver des sources -comme celle de Fontbesse qui donne naissance à un ruisseau. C'est plutôt dans les passages de celui-ci qu'il y aurait eu un site habité en permanence.

La Baume a servi d'abri pendant les invasions et les guerres. La dernière fois en août 1944... Elle a aussi servi de refuge au XVI^e siècle pendant les guerres de religion.

Juste en reconnaissance de cette protection... ou parce qu'on l'avait oubliée là, une statuette de la Vierge à l'enfant se trouvait dans le fond de la grotte. Elle représente une dame avec une longue robe à plis, un corsage et une cape qui la situent au XV^e siècle : Notre Dame de Consolation.

C'est la que le 16 mai 1647 un habitant de Lirac, Joseph Queyronne, s'est mis à l'abri pendant un orage avec des compagnons de travail. Et à la lumière des éclairs il découvre la statuette.

Avec l'accord de l'Archevêque d'Avignon dont Lirac dépendra jusqu'à la Révolution, on établit une chapelle.

Elle se trouvait à quelques mètres à gauche du lieu de la découverte. Quelques colonnes et pierres taillées qui gisent dans le sous-sol de l'ermitage ont servi à ce petit monument. Dès le 14 juillet 1647 on ramène la statuette en procession et on célèbre la messe pour la première fois.

Puis on construit un ermitage qui avec sa façade obtuse toute l'ouverture de la grotte.

On accède à cet ermitage par une porte située sous un porche. On gravit quelques marches et on se trouve sous une voûte qui soutient le sol actuel de la grotte aménagée. A gauche à cet étage, une pièce servait de salle à manger, à droite c'est la cuisine avec sa vieille cheminée et son « potager ». En face une citerne...

Dans l'angle, à droite, un petit escalier permet de monter à ce qui est aujourd'hui la sacristie et qui correspondait autrefois aux chambres des ermites. Ils y ont vécu jusqu'à trois. Voici ce qui est signalé à l'occasion d'une visite de l'Evêque du XVIII^e siècle :

« Le Jevre Bruno qui occupe cette solitude avec deux autres frères a conduit Monseigneur dans les rochers où leurs chambres sont situées. »

Vers 1970 les cloisons s'étaient démolies ainsi que le plafond, on a vu apparaître une belle voûte rustique du XVIII^e siècle qui s'appuie directement sur le rocher. Au-dessus de la sacristie, était aménagée une terrasse. On y accédait par un petit escalier aujourd'hui muré. Au sommet, il y a un clocheton, la dernière cloche s'étant félicite, on l'a descendue vers 1930... on raconte que le premier ermite la sonnait quand il souffrait trop de solitude et il appelait ainsi les gens du village à lui rendre visite. Au bas de la colline, il y avait son jardin avec un puits. Il pouvait y produire ses légumes.

Pendant deux siècles on monte jusqu'à l'ermitage par des sentiers ; ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'on aménage la route actuelle. D'ailleurs, jusqu'à cette époque on accède à la grotte uniquement par l'ermitage, à l'intérieur un escalier, différent de l'actuel, permettrait d'arriver directement à la grotte. Il a été remplacé par le couloir d'accès creusé vers 1880 et utilisé de nos jours.

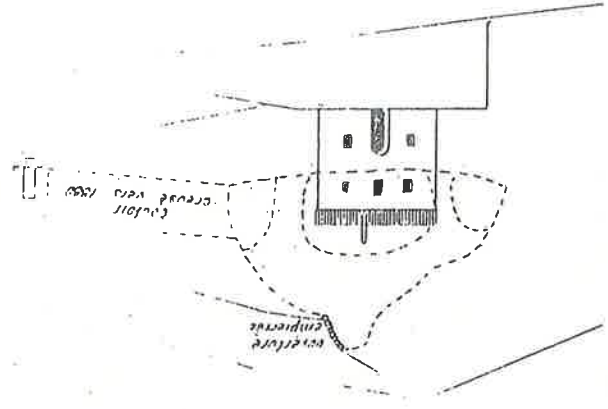
Au XVIII^e siècle, les ermites logent sur place, la paroisse vient en pèlerinage, l'Archevêque d'Avignon ou son délégué visite régulièrement les lieux ; il en résulte que le sanctuaire et l'ermitage sont bien entretenus.

La chapelle primitive est démolie, et l'ermitage étant mal entretenu, vers 1830 le Préfet interdit d'y loger un ermite. Alors un mouvement se dessine pour restaurer les lieux : on construit un nouvel autel adossé à l'ermitage avec un chœur en « rocailles » tel que l'on peut le voir encore en partie aujourd'hui. Des ermites y logent à nouveau ce qui permet de mettre en état la chapelle et l'ermitage.

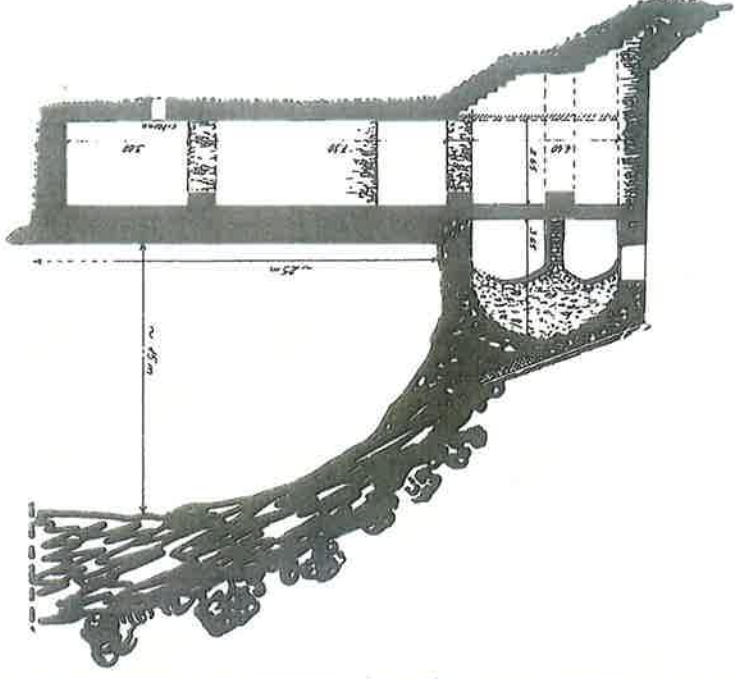
Mais au XX^e siècle le dernier ermite ayant quitté les lieux, l'humidité rongea les différents meubles de la sacristie et objets de culte dans la grotte.

Certes la paroisse fidèle à son vœu y vient toujours trois fois par an : le lundi de Pâques, le 14 juillet et le 8 septembre. Mais tout continue à se détériorer sur place

Alors se crée l'Association des Amis de la Sainte Baume de Lirac qui oeuvre pour la restauration et le maintien de ce patrimoine local.

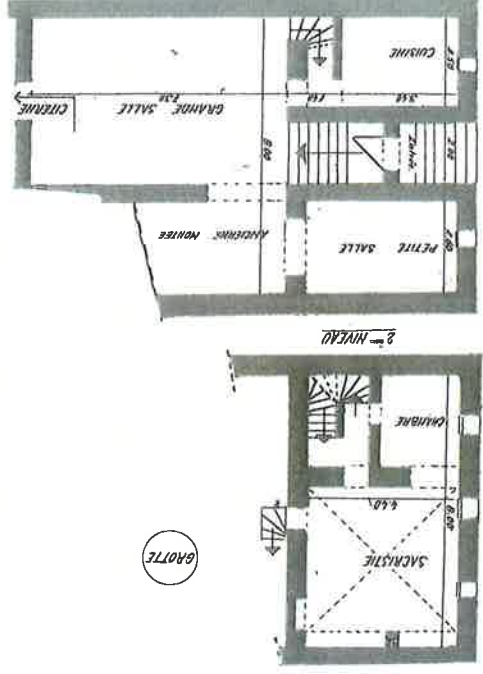


situation de la grotte derrière l'ermitage.



Coupe de la Grande Baume et de l'ermitage

* Archives de l'Archevêché d'Avignon.

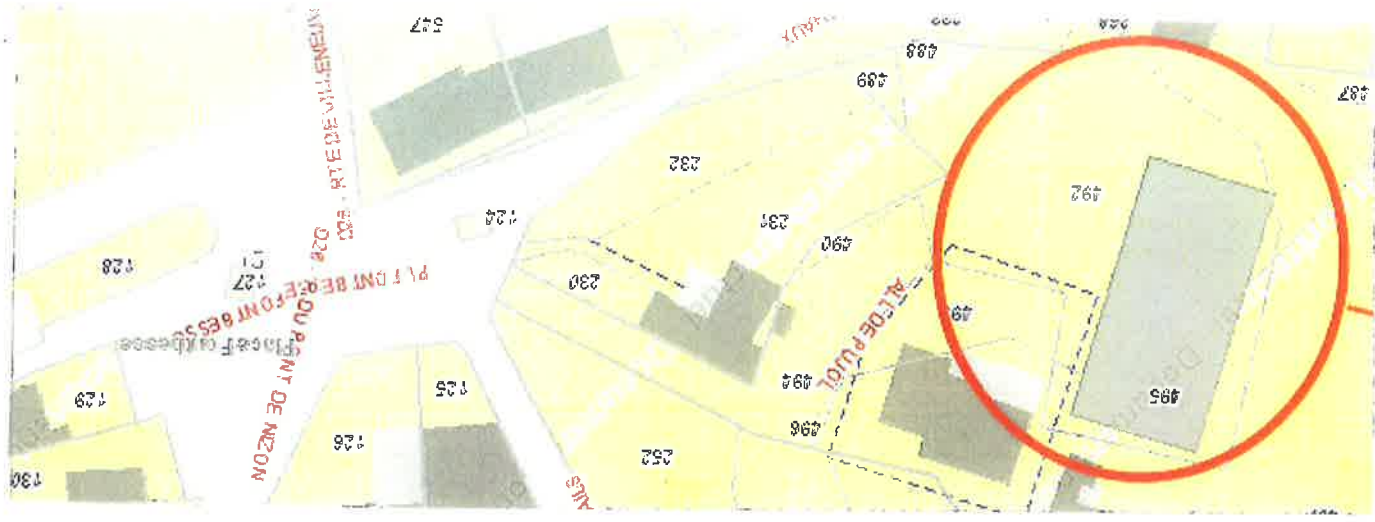


Plan de l'ermitage.

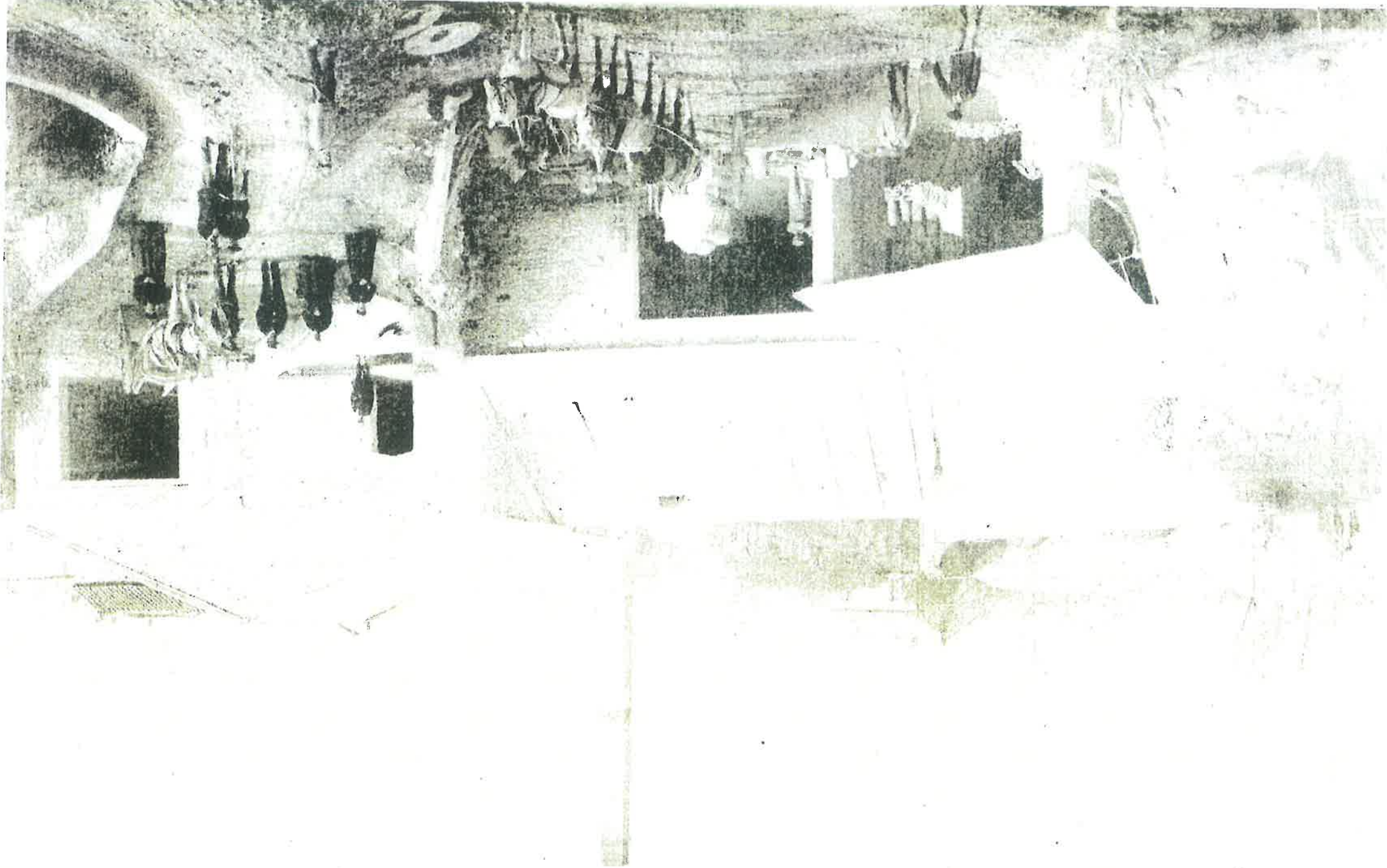
ANCIEN FOUR À CHAUX

AU DÉBUT DU 20^{ème} siècle

SITUATION



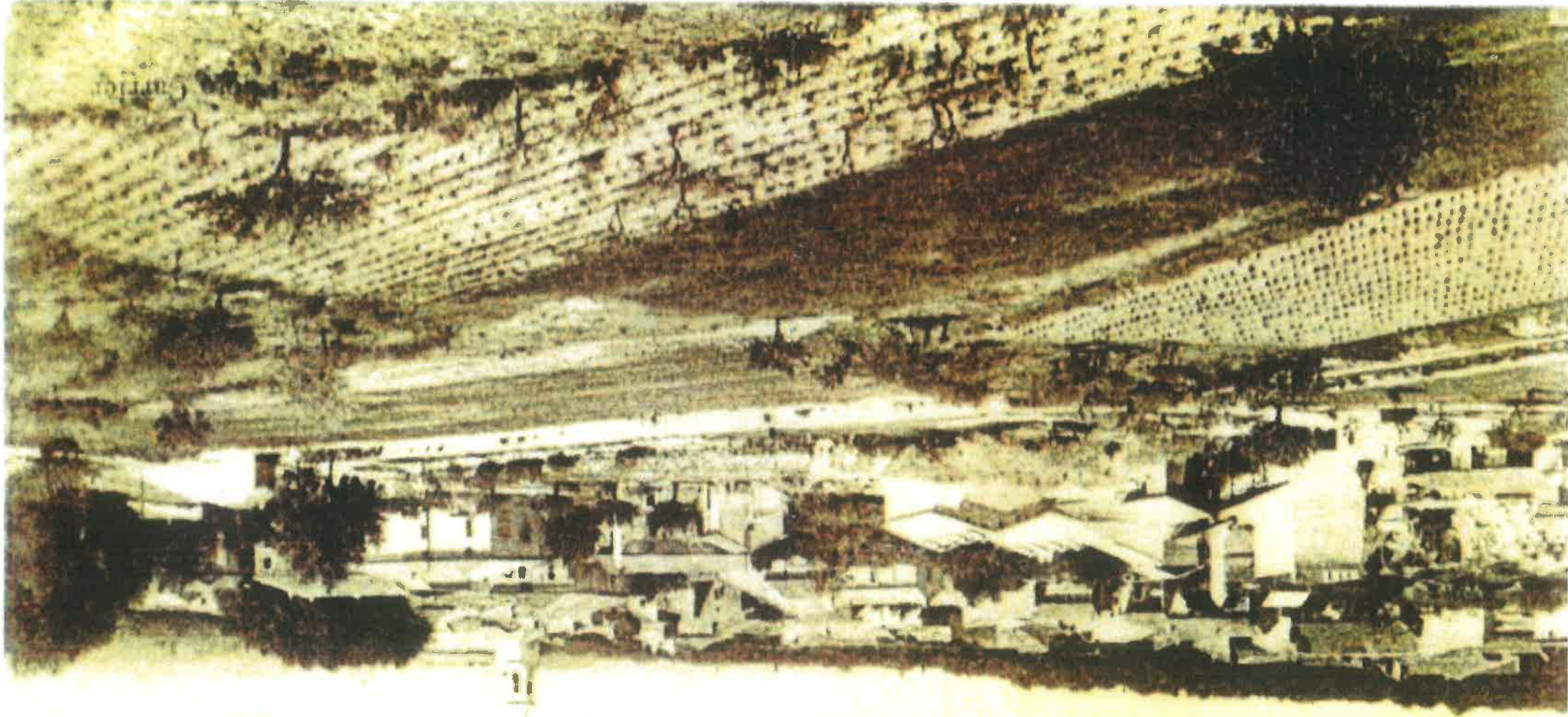
Rue aérienne.



VUE SUR LE FOUR A CHAUX EN PREMIER PLAN GAUCHE

LIRAC AU DEBUT DU 20ème siecle

ANCIENNE CARTE POSTALE



LIRAC (Gard) - Vue Générale

Notice explicative et justificative

Constat sur le monument et son contexte :

Les travaux d'agrandissement de l'église paroissiale au 19ème siècle se feront au dépend de sa crypte qui sera ensevelie sous les remblais lors de la construction du chevet du déambulatoire. Désormais, elle sera plongée dans l'ombre. La baie axiale sera obturée, ainsi que l'accès depuis l'église par l'escalier souterrain. La crypte sera isolée, alors que l'étude confirme qu'elles avaient le chevet en commun, formant un tout avec l'église. L'intérêt patrimonial de la crypte, qui justifie sa forte protection, s'explique par sa situation particulière, sa rareté, et par la qualité exceptionnelle des peintures murales présentant un décor des XIIème et XIIIème siècles.

Situation et protection actuelle :

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine est amené à examiner régulièrement des demandes d'autorisation de travaux : DT, PC, etc. ... concernant des parcelles qui sont situées dans le périmètre de protection, dont le rayon est de 500 mètres, avec pour centre l'église basse ou crypte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint, monument historique classé par arrêté en date du 31 mars 1992.

Rayon de 500 mètres :

Il définit un périmètre de protection systématique autour du monument qui a l'inconvénient de s'étendre bien au-delà du vieux village, notamment à des zones d'urbanisation périphérique récentes à caractère diffus, dont l'emprise occupe l'équivalent de cinq fois la surface de l'ancienne ville et où il n'y a plus de réels enjeux patrimoniaux à défendre ; d'où l'intérêt de réduire ce périmètre.

Risque de contentieux :

Cette situation actuelle peut favoriser le risque de contentieux par contestation des avis et des justificatifs qui les accompagnent, émis par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, en l'absence de référence aux cônes de vues, ou aux covisibilités réciproques. Cependant, il est possible de se référer à d'autres arguments, notamment en évoquant l'étude patrimoniale de l'ancienne agglomération et des liens intimes et privilégiés, qui unissent la ville au monument, tant pour leur histoire commune, que leur qualité urbaine et patrimoniale.

Protection future : P.P.M.

Définition :

Elle dépend d'une approche aussi réaliste que possible en fonction du contexte architectural, urbain, paysager et environnemental existant, dans lequel est "inséré" le monument et l'écrin bâti l'entourant, ainsi que des principaux cônes de vues et des covisibilités réciproques à examiner sur place.

Contexte :

Etant enterrée, le proche environnement de la crypte est constitué des fondations de l'église paroissiale. Néanmoins, les liens qui l'associent à l'église sont la pratique du culte et une vénération particulière qui s'apparente à une coutume et à un rite religieux qui ont pu s'accompagner jadis de pèlerinages. Actuellement, elle est accessible de la rue par le bas de la façade Sud du chevet du déambulatoire qui rend impossible les pratiques anciennes de cultes.

Application de la covisibilité et des cônes de vues :

L'accès à la crypte se fait par un long couloir souterrain maçonné, d'environ 70 cm de large, 2,40 m environ de hauteur. Il faut parcourir 5 m pour atteindre l'entrée de la crypte, percée au moment des grands travaux du 19ème siècle : longueur qui correspond à la profondeur du remblai et qui sépare le monument de "l'air libre". Dans ces conditions, il n'y a donc pas d'application de la covisibilité très vaste.

Conclusion et proposition :

Même invisible extérieurement, la présence de la crypte depuis les XIIème et XIIIème siècles, dont l'intérêt est le "rayonnement" culturel et artistique, rejoints sur l'ensemble du village et a tissé des liens intimes ; c'est le résultat d'une longue histoire commune en y incluant des lieux et des édifices qui ont participé à cette aventure qui les ont conduits à nos jours. Ainsi, s'est constitué un écrin bâti environnant qui "accompagne" l'église et sa crypte dans un ensemble homogène, dont il est important d'en préserver la cohérence. Cela se traduit par la définition d'un périmètre de protection modifié adapté aux véritables enjeux patrimoniaux de Lirac. En conclusion, le rayon de protection de 500 mètres généré par la crypte sera remplacé par un nouveau périmètre de protection privilégiant la vocation historique passée de l'ancien village, étendu à quelques lieux d'accompagnement à caractère patrimonial, historique et archéologique, ainsi que des perspectives paysagères, afin de préserver des points de vues et sauvegarder l'image du village.

LIRAC
1/5 000

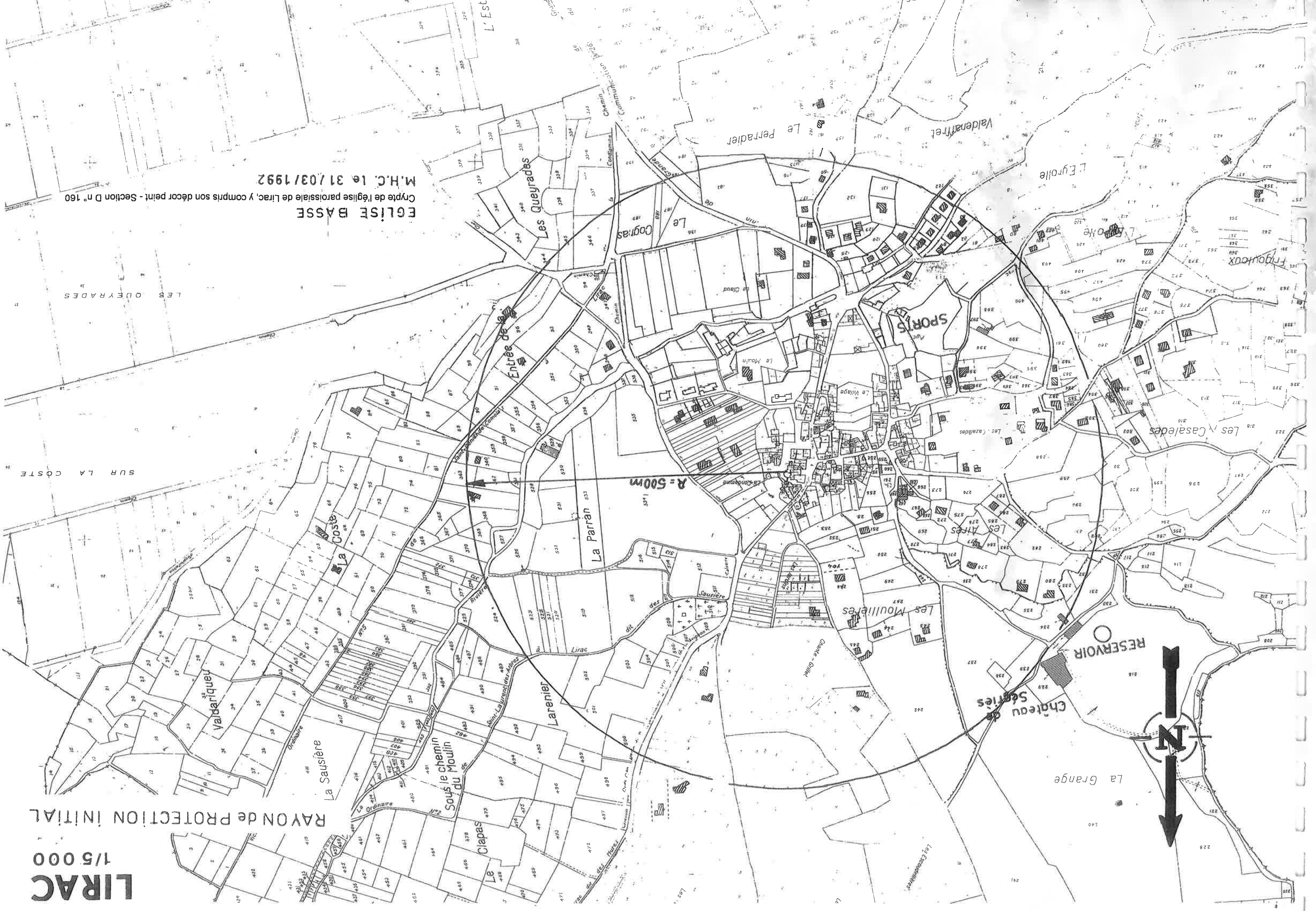
RAYON DE PROTECTION INITIAL

SUR LA CÔTE

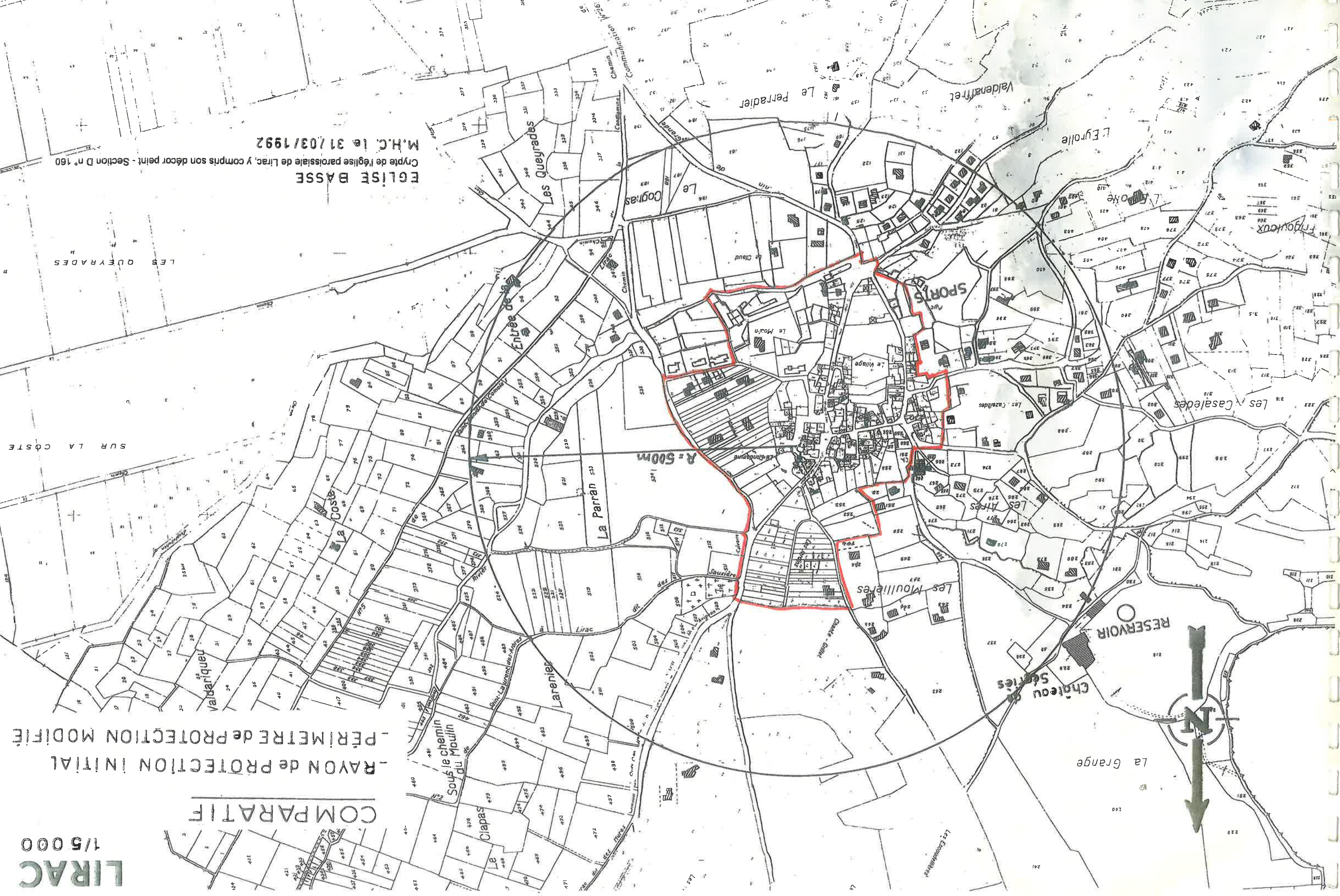
LES QUÉYRADES

EGLISE BASSE

Crypte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint - Section D n° 160
M.H.C. le 31/03/1992



- RAYON de PROTECTION INITIAL
- PÉRIMÈTRE de PROTECTION MODIFIÉ



EGLISE BASSE

Crypte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint - Section D n° 160
M.H.C. le 31/03/1992

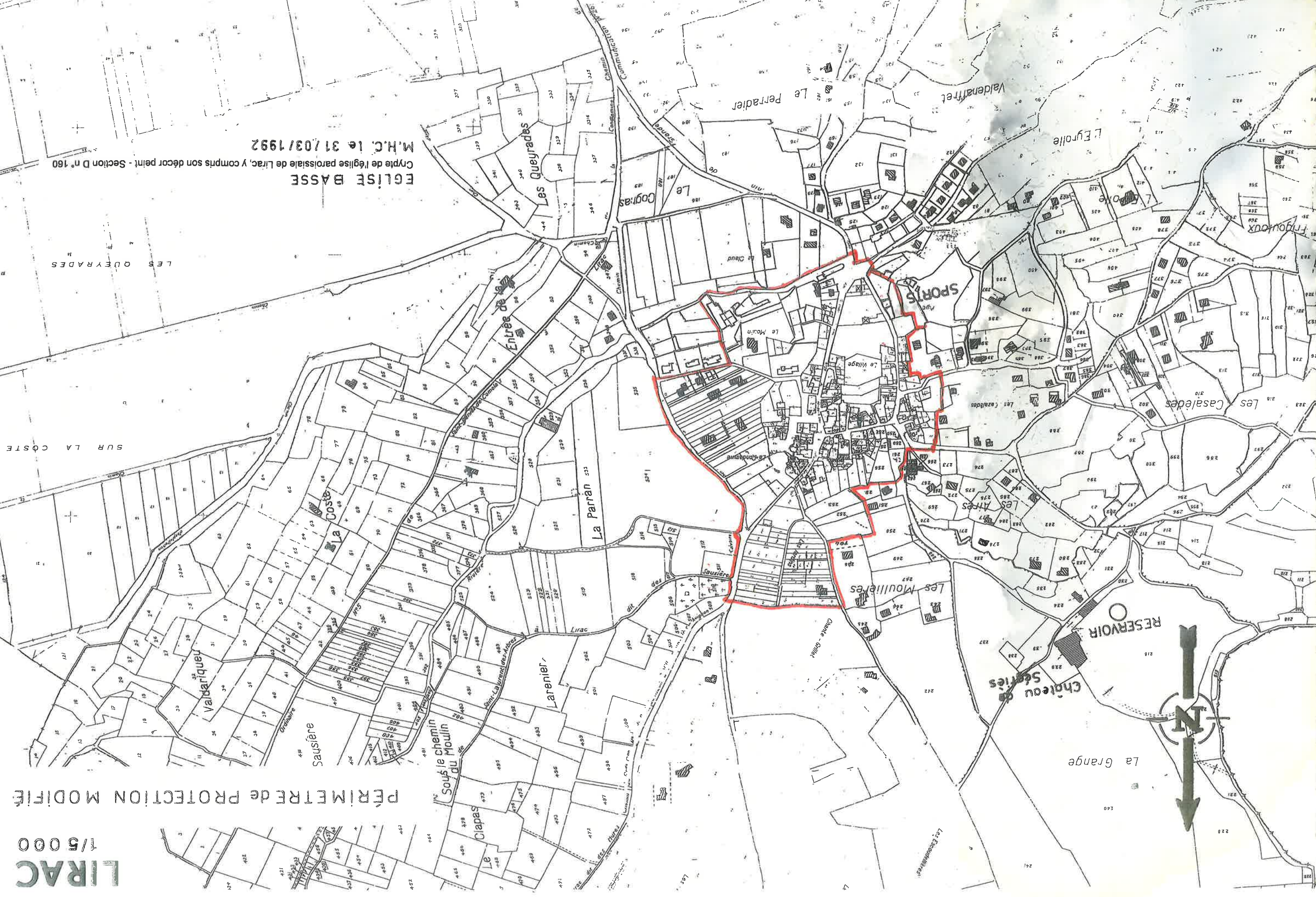
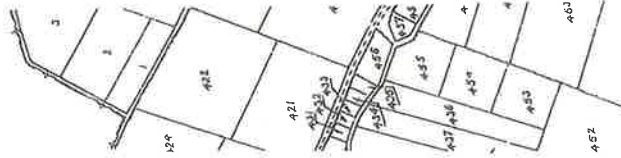
LES QUÉYRADES

SUR LA COSTE

LIRAC

1/5 000

PÉRIMÈTRE de PROTECTION MODIFIÉ



EGLISE BASSE
Crypte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint - Section D n° 160
M.H.C. le 31/03/1992

LES QUÉYRADES

SUR LA CÔTE

Intérêt de la création d'un P.P.M. :

Les demandes d'autorisation de travaux, hors de ce périmètre, dont l'espace peut continuer à être géré dans le cadre habituel du règlement du P.L.U., ne seront plus soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les conséquences sont :

- Une économie financière de frais de courrier pour la municipalité et les services instructeurs
- Un gain de temps par la suppression des délais d'envoi des dossiers et d'instruction par l'Architecte des Bâtiments de France
- Une économie de travail et de manipulation des dossiers par les services instructeurs : service d'urbanisme de la commune, Communauté de communes, etc. ...
- Un traitement plus rapide de l'instruction des dossiers bénéfique à tous : pétitionnaires, professionnels du bâtiment, artisans, concepteurs, etc. ...
- Permet de concentrer les efforts à la gestion du centre ancien du village, y compris par d'autres moyens que celui des abords de monument historique, notamment par un renforcement de l'Article 11 au P.L.U. à l'occasion d'une révision ou d'une adaptation
- Réduit fortement la possibilité de recours en contentieux, actuellement en augmentation

La sauvegarde de l'ancienne agglomération du village :

La commune de Lirac a su maintenir un intérêt pour la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine, ce qui laisse augurer un avenir favorable au maintien de l'esprit de préservation d'une certaine authenticité à ce village "typiquement" gardois, en dehors de la présence d'un périmètre de protection qui apparaît le plus souvent comme une contrainte. Il ne fait aucun doute que ce village, déjà bien préservé, continue à mériter une attention particulière de ses élus et de ses administrés.

Rappelons que sa mise en valeur garantie pour tous, le bien-être et la qualité de vie.

Les mesures de sauvegarde :

Compte-tenu de la qualité patrimoniale de l'ancienne agglomération, des mesures sont à définir lors de l'élaboration ou la révision du P.L.U. afin de lui préserver son caractère patrimonial. Ces mesures devront permettre de s'opposer à des autorisations dont les travaux porteraient atteinte à l'intégrité, au charme, au caractère historique et architectural du village. Bref, en règle générale, refuser toute intervention qui nuirait et dévaloriserait sa mémoire et son image.

Ces interventions négatives sont :

1) Des démolitions intempestives qui ont l'inconvénient de détruire la trame urbaine médievale, en créant des espaces résiduels artificiels au cœur historique du village

2) Des modifications de façades et de volumes qui détruiraient la typologie des maisons de village et des anciennes demeures à caractère historique

3) Des surélévations intempestives qui, en plus de dénaturer la typologie et l'ordonnance architecturale, ont l'inconvénient d'assombrir les rues du village

4) Des concentrations urbaines en autorisant des extensions dans les cours intérieures, qui favorisent des situations d'insalubrité, alors qu'il est davantage nécessaire d'aérer le centre ancien en procédant à des curetages pour supprimer des extensions parasites adventices qui encombrant les cours. Cela permet de restituer les dispositions d'origine

5) Des créations de tropéziennes par "crevé" de toiture pour y créer des terrasses qui portent atteinte à la nappe des toitures du village et à la tranquillité publique par leur utilisation

6) Des installations diverses en façades, tels que : climatiseurs, conduits de ventilation et d'évacuation de fumées, conduits d'évacuation E.U. et E.P., etc. ...

7) Les menuiseries PVC, car elles sont incompatibles avec l'architecture ancienne et traditionnelle. Cependant, les menuiseries métalliques (alu, acier) peuvent être autorisées exclusivement en rez-de-chaussée commercial et pour l'aménagement de vitrines

Nota important :

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine reste à la disposition de la commune pour examiner des projets difficiles, sensibles, situés en dehors de ce nouveau périmètre réduit ; cela au titre de l'avis simple ou de conseil que Monsieur le Maire peut reprendre à son compte dans l'intérêt de la commune et de ses administrés, s'il le juge nécessaire.

Le présent document sera accompagné d'un carnet d'Article 11, comprenant : les formalités à accomplir pour le dépôt de demande d'autorisation de travaux, des prescriptions architecturales concernant les constructions traditionnelles et les constructions neuves, etc. ...

Ces documents sont destinés à être intégrés au document d'urbanisme (P.O.S. ou P.L.U.), soit en étoffant l'Article 11, soit à être rajoutés en annexe.